



**FFBB**  
FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

## Missions de Service Civique Saison 2023-2024 Appel à candidatures

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
<b>Nombre de pièces jointes : x2</b>		
<input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> <b>Echéances de réponse : 30 mai 2023 ou 16 juin 2023</b>		

Dans le cadre de son agrément collectif, la FFBB permet aux Ligues, Comités et Clubs de bénéficier des missions de service civique.

**270 missions sont à pourvoir pour la saison 2023-2024.**

### Conditions pour obtenir une mission de service civique

La lecture au préalable du Guide (document joint) pour les structures d'accueil est nécessaire. Votre structure doit, pour être en capacité d'accueillir un volontaire, avoir pleinement connaissance des modalités de ce dispositif.

### Procédure de demande d'obtention d'une ou plusieurs mission(s)

Cette année, le dossier de candidature est dématérialisé au format Forms en suivant le lien ci-dessous :

<https://forms.office.com/e/sXnP4QGblR>

Début mission	Date limite de dépôt des dossiers
01-sept-23	30-mai-23
01-oct-23	16-juin-23

**NB : aucun dossier déposé après ces dates ne sera accepté.**

Les missions proposées via l'agrément fédéral sont :

- **Accompagnateur club 3.0 - Promouvoir l'inclusion et la mixité sociale à travers les clubs de basket**
- **Médiateur 3x3 - Promouvoir la pratique du basket auprès des publics présents sur les lieux de pratiques libres**
- **Accompagner le programme « vivre ensemble » de la Fédération Française de Basketball en particulier sur l'axe sport-santé**

**NB :** Dans la volonté de traiter le dossier dans les meilleures conditions, il doit être absolument **détaillé**, en accord avec les valeurs du dispositif et envoyé dans les délais prévus.

Il sera examiné par la Commission Fédérale Emploi qui rendra son avis.

Vous recevrez la décision par mail à l'issue de la campagne soit à partir **du 26 juin 2023**.

En cas d'avis favorable, votre structure devra obligatoirement être rattachée à l'agrément collectif FFBB (pour mémoire, les CD/T et les LR sont rattachées d'office depuis l'origine ce qui n'est pas le cas des clubs).

**Deux situations possibles :**

<b>La structure est déjà rattachée à l'agrément Fédéral. (Ex : structure ayant bénéficié d'un service civique en 2022/2023)</b>	<b>La structure n'est pas rattachée à l'agrément Fédéral. (Ex : structure n'ayant jamais bénéficié de volontaire en service civique)</b>
<p>Les procédures restent identiques, permettant un accès facilité grâce à leur identifiant et mot de passe :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en ligne de l'annonce</li><li>• Accès à la plateforme ELISA, notamment le contrat.</li></ul>	<p>Un délai de rigueur est imposé par l'Agence Nationale du Service civique :</p> <p>L'ASC ne <b>traite pas les demandes individuelles et isolément</b>. L'ASC n'accepte que 3 ou 4 demandes de liste par année civile.</p> <p>Ce qui implique que la FFBB et nos territoires devront attendre d'avoir un maximum de demandes avant de procéder à l'envoi de votre structure à l'agrément en tant qu'établissement secondaire.</p> <p>Un <b>délai de deux mois au moins</b> est nécessaire pour le rattachement de cette liste de structures à l'agrément collectif FFBB</p>

**A retenir :** Un jeune ne sera considéré comme **volontaire en service civique** qu'à partir du moment où son contrat sera **saisi et validé dans l'extranet Elisa**. Sans contrat le jeune et la structure ne seront pas assurés.

**TRES IMPORTANT : NE JAMAIS FAIRE DEMARRER UN VOLONTAIRE AVANT QUE LE CONTRAT SOIT SIGNE ET VALIDE PAR ASP (ELISA)**

**Nouvelle procédure pour 2023/2024 :**

Le dossier étant dématérialisé, vous n'avez plus besoin de l'envoyer à votre Ligue Régionale ainsi qu'à votre Comité Départemental. La FFBB se chargera de faire la demande de validation auprès de nos instances régionales et départementales à la fin de la campagne.

**Remarque :**

La bonne connaissance du dispositif est nécessaire afin que votre structure puisse accueillir un volontaire dans les meilleures conditions et dans le respect du cadre légal  
(Cf. : *guide service civique FFBB*).

**Pour répondre aux exigences légales de l'ASC, la FFBB se réserve le droit de retirer la structure de son agrément et/ou de mettre fin à la mission, s'il est avéré que celle-ci ne soit pas conforme à la décision qui a été rendue.**

**A NOTER : La FFBB organisera prochainement un webinaire d'information destiné aux structures concernées.**

**Pièces jointes :**

- *Guide : 2023-05-09 2-PFE Guide pour le volontaire du service civique PJ-1*
- *Positionnement structure : 2023-05-09 Positionnement structure PJ-2*

Contact : Samar DHAHRI

E-mail : [servicecivique@ffbb.com](mailto:servicecivique@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Samar DHAHRI Assistante Pôle Formation et Emploi	Tahar ASSED Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2023-05-09 NOTE 2-PFE EMPLOI service civique Lancement campagne 2023-2024 VFIN SDI.docx	